

Le 5 septembre 2014

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

A une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue au à l'Hôtel de Ville de la municipalité, dans la salle de conférence, vendredi le 5 septembre 2014, à 13h30, sous la présidence de Madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers Marjorie Bourbeau, Chantal Valois, Monique Richard, Mathieu Harkins, Jean-Claude Massie et Pierre Roy. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe est également présente.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Octroi de contrat pour la construction de deux (2) stations de pompage pour la desserte en eaux usées des secteurs Chenonceau et Morgan.
4. Période de questions et commentaires.
5. Clôture.

### **1. Ouverture de la séance et moment de recueillement**

Considérant que le quorum est atteint, Madame la Mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée à 13h40

Rés. : 2014-212  
Acceptation de  
l'ordre du jour

### **2. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins  
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie  
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

Rés.: 2014-213  
Adoption contrat  
pour 2 stations de  
pompage secteurs  
Chenonceau,  
Chambord et  
Morgan

### **3. Contrat pour la construction de deux (2) stations de pompage pour la desserte en eaux usées des secteurs Chenonceau, Chambord et Morgan**

CONSIDÉRANT QU'UNE simulation des profils hydrauliques du réseau de collecteur sanitaire de Chenonceau, Chambord et Morgan a été effectuée et que le système actuellement installé ne pourrait fonctionner sans l'ajout de deux stations de pompage intermédiaires;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de réseau sanitaire a débuté en 2007;

CONSIDÉRANT QUE deux réunions de citoyens du secteur ont été tenues les 8 mars et 19 juillet 2014 afin d'expliquer les justifications de ce projet de réseau sanitaire pour le rendre fonctionnel et opérationnel;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis ont été effectués par la firme PD Experts-Conseils;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allé en appel d'offres sur le site électronique d'appels d'offres (SEAO) gouvernemental selon le document TP2014-22 et qu'elle a reçu les soumissions conformes suivantes;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant de la soumission, taxes incluses</b>
Charex	594 999.99 \$
Construction Civex	646 027.28 \$
Sintra	679 223.44 \$
Plomberie Brébeuf	733 878.77 \$
Norclair	754 957.33 \$

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 40 000 \$ est inclus dans toutes les soumissions pour des travaux contingents ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 20 000 \$ est requis pour effectuer les travaux pour le pompage des eaux de nappe phréatique à l'automne 2014, travaux qui n'auraient pas été nécessaires au mois de juillet 2014;

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  
Appuyé par la conseillère : Chantal Valois  
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat de fourniture et d'installation des deux stations de pompage intermédiaires avec les équipements connexes tels qu'indiqués aux plans et devis, à la firme Charex Inc., au montant de 517 503.80 \$, avant taxes, et que ce contrat soit financé à même le règlement d'emprunt no 785.

QUE le conseil municipal mandate le directeur des services techniques, ingénierie et hygiène du milieu afin de procéder à toutes les démarches et autorise ce dernier à signer les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.

QUE le service des finances soit autorisé à effectuer les déboursés en ce sens.

### **ADOPTÉE**

#### **4. Période de questions et commentaires**

#### **5. Clôture de l'assemblée**

Rés. 2014-214  
Levée de  
l'assemblée

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard  
appuyé par le conseiller : Pierre Roy  
et résolu unanimement :

QUE cette assemblée soit levée à 13h45

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Lisette Lapointe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Marie-Hélène Gagné  
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe